Image not found or type unknown

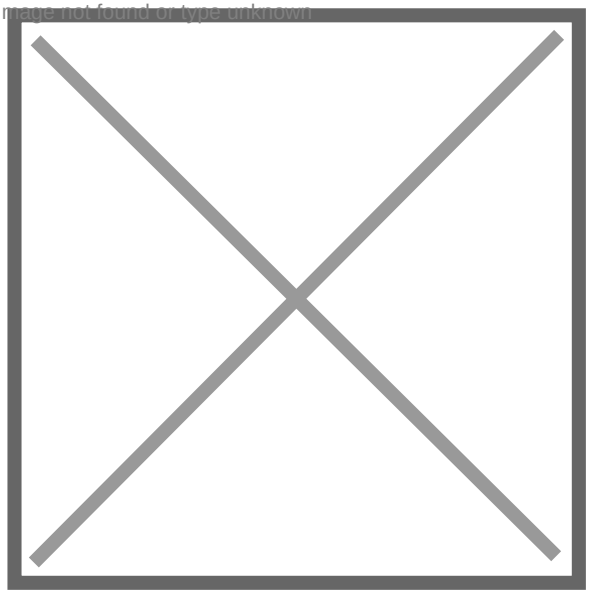

Pension alimentaire, peut - on demander plus ?

Par **elodie87**, le **29/09/2009** à **17:11**

Bonjour,
Lors d'un divorce, si le père donne 300 € de pension alimentaire (pour 2 enfants), la mère est - elle en droit de demander plus pour des dépenses supplémentaires comme des cours de guitare par exemple ou doit - elle se contenter de la pension ?
Merci d'avance. Elodie

Par **Patricia**, le **29/09/2009** à **18:39**

Bonsoir,

Le montant de la pension alimentaire est calculé en fonction du salaire et des charges de l'ex conjoint.
Seul un juge est autorisé à la revaloriser. Tout dépend si ces revenus sont à la hausse ou pas depuis la date du jugement.....

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés